



Région **AUVERGNE** / Département du **PUY-DE-DÔME** /
Arrondissement d'**ISSOIRE** / Canton de **BRASSAC LES MINES** /
Code INSEE : **63050**

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2016

Nombre de conseillers en exercice : 18

Mercredi 28 Septembre 2016 à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Brassac-les-Mines, dûment convoqué le 22 septembre 2016 s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Yves-Serge CROZE, Maire, en mairie, salle des délibérations.

Présents : Mesdames Lydie BERLU, Catherine DENAIVES, Gaëlle MAHOUDEAUX, Marie-José MISSONNIER, Virginie BARREYRE, Florence REBOUL, Messieurs Guy AURIER, Fabien BESSEYRE, Yves-Serge CROZE, Alain IOOSS, Thierry MAHOUDEAUX,

Absent(s) ayant donné procuration : Mme Karine LEROUX à M. Yves Serge CROZE, M. Gérard ROLLAND à M. Guy AURIER, M. Jean VIALARD à Mme Gaëlle MAHOUDEAUX, Mme Sabrina WILLINSKI à Mme Virginie BARREYRE.

Absents excusés : Mme Agnès MENNA, M. Jean Pierre BOUDON

Absents : Madame Rachida KHOUMMAM,

Le quorum étant atteint (11 présents, 4 représentés), le Conseil Municipal a pu valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : Mme Lydie BERLU a été désignée pour remplir cette fonction en vertu de l'article L2121-15 du CGCT.

M. le Maire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la réunion du Conseil Municipal du 5 août 2016, lequel est adopté à l'unanimité.

83/2016 – INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par lettres reçues en mairie en date :

- du 1^{er} septembre 2016, Madame MACCHIA Sylvie a présenté sa démission de son poste de conseillère municipale ;
- du 13 septembre 2016, Madame CULETTO Malvina a présenté sa démission de son poste de conseillère municipale
- du 19 septembre 2016, Monsieur SEVRIN Roger a présenté sa démission de son poste de conseiller municipal
- du 20 septembre 2016, Madame BARBE Françoise a présenté sa démission de son poste de conseillère municipale
- du 23 septembre 2016 Monsieur René AUBY a présenté sa démission de son poste de conseiller municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-4,

Vu le Code Electoral, notamment l'article L 270,

Considérant que Mme MACCHIA Sylvie, Mme CULETTO Malvina, M. SEVRIN Roger, Mme BARBE François et M. AUBY René ont démissionné de leur poste de conseillers municipaux

Considérant qu'il est impossible de faire appel au suivant sur la liste « Brassac-les-Mines, Ensemble construisons demain »

Le Conseil Municipal

- prend acte de la vacance de UN siège de conseiller municipal de la liste « Brassac-les-Mines, Ensemble construisons demain » »car il n'est plus possible de faire appel au suivant de la liste

84/2016 – AMENAGEMENT PLACE DU SAUVAGE – ACHAT BIENS DE M. FRANJUS

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 2 décembre 2015, le Conseil Municipal a décidé d'acheter les parcelles AM 452 et 467, appartenant à M. Franjus, dans le cadre du projet d'aménagement de la Place du Sauvage.

Ces biens étant grevés d'une inscription d'hypothèque, une mainlevée d'un montant d'environ 300 euros doit être faite.

Monsieur le Maire propose que la Commune prenne en charge ces frais de mainlevée.

Après délibération, le conseil se prononce à l'unanimité pour la prise en charge par la commune de ces frais de mainlevée.

85/2016 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu la délibération N° 2016-67 prise en séance du 05 juillet 2016 ;
Mme MAHOUDEAUX indique qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires en section de fonctionnement et d'investissement comme indiqué dans le tableau suivant :

INVESTISSEMENT :

RECETTES			DÉPENSES		
Chapitre	compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
16	1641	+215 500€	20	2031	+8 500€
			21	21538	+170 000€
				2151	+12 000€
				2116	+25 000€
Total Réel		+215 500€	Total Réel		+215.500€
27	27638 (041)	+1 000€	27	27638 (041)	+ 1000€
21	2151 (041)	+100		2151 (041)	+100€
Total Ordre		+1 100€	Total Ordre		+1 100€

Compte 2031 : Études pour la modification simplifiée du PLU par un cabinet : + 5500€

Études pour la démolition des tribunes du stade : +3000€

Comptes 21538 et 2151 : Travaux eaux pluviales, voirie et réseaux secs Entremont tr.2 (170 000€) et viabilisation Place du Sauvage : + 12 000€. Compte 2116 : réfection allées cimetière du bas.25 000€.

Compte 27638 : Régularisation de modification de N° inventaire parcelles achetées par EPF SMAF (dépenses et recettes).

Compte 2151 en 041 (opération d'ordre) pour régulariser une vente ancienne Galan / Mialhes / Cne de Brassac.

FONCTIONNEMENT :

RECETTES			DÉPENSES		
Chapitre	compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
74	74718	+23 000	65	658	+23 000
	74835	+23 000	61	615232	+22 000
				611	+1 000
					+46 000€

Compte 658 : Fonds amorçage perçu puis reversé à la CCBM

Compte 615232 : Entretien des réseaux secs (SIEG et GRDF)

Compte 611 : Contrats de prestation de service (Alarme)

Après délibération, le conseil autorise à l'unanimité le maire à opérer les virements de crédits tels que présentés ci-dessus.

86/2016 – ENCAISSEMENT DE LA CAUTION D'UN LOCATAIRE

M. AURIER informe le Conseil municipal que suite au départ d'une locataire de l'appartement N°3 sis au 30 rue Charles Souligoux en février 2015, d'importants travaux de réparation et de nettoyage ont dû être effectués au vu de l'état dans lequel le locataire a laissé l'appartement. Cette situation a été constatée de façon contradictoire avec le locataire.

De ce fait, M. AURIER propose au Conseil de ne pas restituer la caution au locataire de l'appartement N°3 d'un montant de 430€ et d'émettre le titre correspondant.

Après délibération, le conseil autorise à l'unanimité le Maire à émettre un titre d'un montant de 430€ afin d'encaisser la caution du locataire.

87/2016 – DISSOLUTION DU SYNDICAT DU BEZADOUX

M. AURIER explique que le Syndicat du BEZADOUX a été créé en 2007 conjointement par la ville de Brassac les Mines et Sainte Florine afin d'effectuer les travaux nécessaires au délestage du cours d'eau. Ces travaux sont désormais achevés, une convention a été conclue entre la mairie de Brassac les Mines et la mairie de Sainte Florine pour assurer conjointement l'entretien ponctuel des berges du ruisseau, sachant que les frais inhérents seront partagés de façon identique entre la mairie de Brassac les mines et la mairie de Sainte Florine.

L'objet du syndicat du BEZADOUX étant devenu obsolète, il est proposé au Conseil municipal de dissoudre ce syndicat, dissolution qui sera réalisée conformément aux dispositions statutaires et en respect des dispositions comptables et juridiques réglementaires. L'actif syndical sera partagé entre les deux communes au prorata des contributions apportées pendant la vie syndicale, soit 50% pour chaque collectivité. Pour information au dernier compte de gestion établi (31 décembre 2015) les actifs du syndicat consistent en un solde de trésorerie de l'ordre de 16 066.32€.

Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur la dissolution du syndicat du BEZADOUX en respect des dispositions statutaires et réglementaires, et sur la base des derniers états financiers arrêtés.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5212-33, L 5211-25-1 et L 5211-26,

Vu que la mission du Syndicat du Bezadoux est désormais accomplie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur de la dissolution du Syndicat du Bezadoux avec effet au 31 décembre 2016.

Il décide :

Article 1 : la dissolution du syndicat du Bezadoux avec effet au 31 décembre 2016.

Article 2 : d'engager dès à présent les négociations pour la répartition de l'actif et du passif du syndicat qui ne pourra devenir définitive qu'après l'adoption du compte administratif 2016 avant le 1^{er} juin 2017.

Article 3 : de solliciter auprès de Monsieur le Préfet du Puy de Dôme l'arrêté de dissolution du syndicat.

88/2016 – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU FLAJ ISSOIRE (FONDS LOCAL D'AIDE AUX JEUNES)

Madame BERLU explique que la Mission Locale d'Issoire est gestionnaire du fonds Local d'Aide aux Jeunes à la demande du Conseil Départemental depuis le 1^{er} avril 2016.

La Mission Locale sollicite la commune pour le versement d'une subvention dont le montant de 422€ se décompose comme suit :

2.40€ x 176 jeunes de 18 à 25 ans résidant à Brassac = 422€

Après délibération, le conseil se prononce à l'unanimité en faveur du versement de cette subvention de 422€ au FLAJ d'Issoire au titre de l'exercice 2016.

89/2016 – CREATION DE DEUX POSTES DE CAE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire indique que la commune dispose actuellement de deux postes de CAE pourvus, un en administratif (à tps partiel) et un en technique (à tps complet) et informe le Conseil Municipal que deux agents du service technique sont en arrêt maladie longue durée, 1 agent est à tps partiel thérapeutique, un autre a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} aout 2016 et un agent souhaite partir à la retraite fin mai 2017. Il est nécessaire de palier à ces absences et d'anticiper ces futurs départs.

Monsieur le Maire vous demande de créer deux nouveaux postes de CAE ; un serait pourvu immédiatement (1^{er} octobre 2016) par un agent qui effectue actuellement des remplacements au service technique et qui est pompier volontaire sur la caserne de Brassac-les-Mines, un autre resterait vacant mais permettrait si un recrutement rapide était nécessaire de ne pas être retardé par le délai de convocation et de réunion du Conseil Municipal pour la création dudit poste.

Après délibération, le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour la création de deux postes de CAE et autorise le Maire à modifier le tableau des effectifs en conséquence.

90/2016 – DENOMINATION D'UNE RUE

Il est nécessaire de donner un nom à la voie qui desservira l'EHPAD et le groupe scolaire, partant de l'avenue de la Coussonnière pour se terminer avenue de Charbonnier.

Monsieur le Maire propose « Avenue Charles de Gaulle ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce à 12 voix pour, 3 voix contre (Mesdames BARREYRE, REBOUL et WILLINSKI) la dénomination de la voie desservant l'EHPAD et le futur groupe scolaire «Avenue Charles de Gaulle ».

91/2016 - INDEMNITE SPECIALE MENSUELLE DE FONCTION DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Monsieur Jean-Louis CRESPO est placé sur le grade de brigadier de police municipale à compter du 1^{er} novembre 2016 conformément à la délibération d'intégration directe prise par le conseil municipal en date du 5 aout 2016.

De ce fait, il ne pourra plus percevoir les primes qui lui avaient été attribuées au titre de garde champêtre. Il convient donc par délibération de lui attribuer l'indemnité spéciale mensuelle de fonction des agents de police municipale en lieu et place de l'indemnité

spéciale mensuelle de fonction de garde champêtre à compter du 1^{er} novembre 2016. Un arrêté individuel d'attribution sera rédigé à cet effet.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer l'indemnité spéciale mensuelle de fonction des agents, des chefs de service et des directeurs de police municipale. Le Maire est chargé de répartir cette prime aux agents concernés par arrêté individuel. Le versement de l'indemnité spéciale mensuelle de fonction des agents de police municipale fixée par la présente délibération sera versé mensuellement. Les crédits sont inscrits au budget et les montants de référence utilisés pour le calcul des primes et indemnités sont réévalués en fonctions des textes en vigueur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h45